



DELIBÉRATIONS N°78
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2022

DEL 2022.05.25/78

Thème :
URBANISME

Objet :
Déclassement des
écoles de
Fontchristianne et du
Fontenil

Convocation :
Date : 18/05/2022
Affichage : 18/05/2022

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 25

Nombre de
suffrages

exprimés : 29

Le **mercredi 25 mai 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Éliisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Francine DAERDEN, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Annie ASTIER-CONVERSET donnant pouvoir à André MARTIN
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Stéphane SIMOND donnant pouvoir à Christian FERRUS
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE
Yoann LAGIER donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Alexis LALANNE donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ
Aurélie POYAU donnant pouvoir à Francine DAERDEN

Absents excusés :

Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Stéphane SIMOND, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Alexis LALANNE, Aurélie POYAU

Absents :

Richard CHARPENTIER

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20220525-2022_05_78-DE
Reçu le 01/06/2022
Publié le 01/06/2022

Rapporteur : André MARTIN

VU les articles L 2241-1 et L 2121-30, du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

CONSIDERANT la propriété communale de deux anciennes écoles :

- l'une constituée par la parcelle cadastrée B 327 d'une surface au sol de 192 m² sise hameau de Fontenil développant une surface d'environ 126 m² sur 3 niveaux plus combles.
- l'autre constituée par la parcelle C 692 d'une surface au sol de 867 m² sise hameau de Fontchristianne développant une surface utile d'environ 319 m² sur 2 niveaux partiels et combles.

CONSIDERANT la désaffectation effective de ces deux bâtiments du service public de l'éducation nationale depuis leur fermeture datant des années 1990 pour l'école du Fontenil et des années 2000 pour celle de Fontchristianne.

CONSIDERANT la réflexion globale patrimoniale engagée par la Ville et la CCB en partenariat avec le CAUE 05 à l'automne 2021 ;

CONSIDERANT la volonté de la Ville de rationaliser son patrimoine immobilier en mettant en place une gestion active permettant de dégager des recettes d'investissement ;

CONSIDERANT la nécessité préalablement à toute vente de ces immeubles de procéder à leur déclassement du domaine public communal ;

CONSIDERANT les travaux de la commission « Urbanisme - Développement économique & Numérique » réunie le 23 mai 2022 ;

AR Prefecture

005-210500237-20220525-2022_05_78-DE
Reçu le 01/06/2022
Publié le 01/06/2022

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De constater la désaffectation du domaine public communal des parcelles d'assiette des deux anciennes écoles du Fontenil et de Fontchristianne (parcelles B 327 et C 692) ;
- De prononcer le déclassement du domaine public communal de ces deux immeubles et cours attenantes formant les parcelles B 327 et C 692 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

URBANISME DEL 2022.05.25/78

PUBLIÉE LE : **01 JUIN 2022**

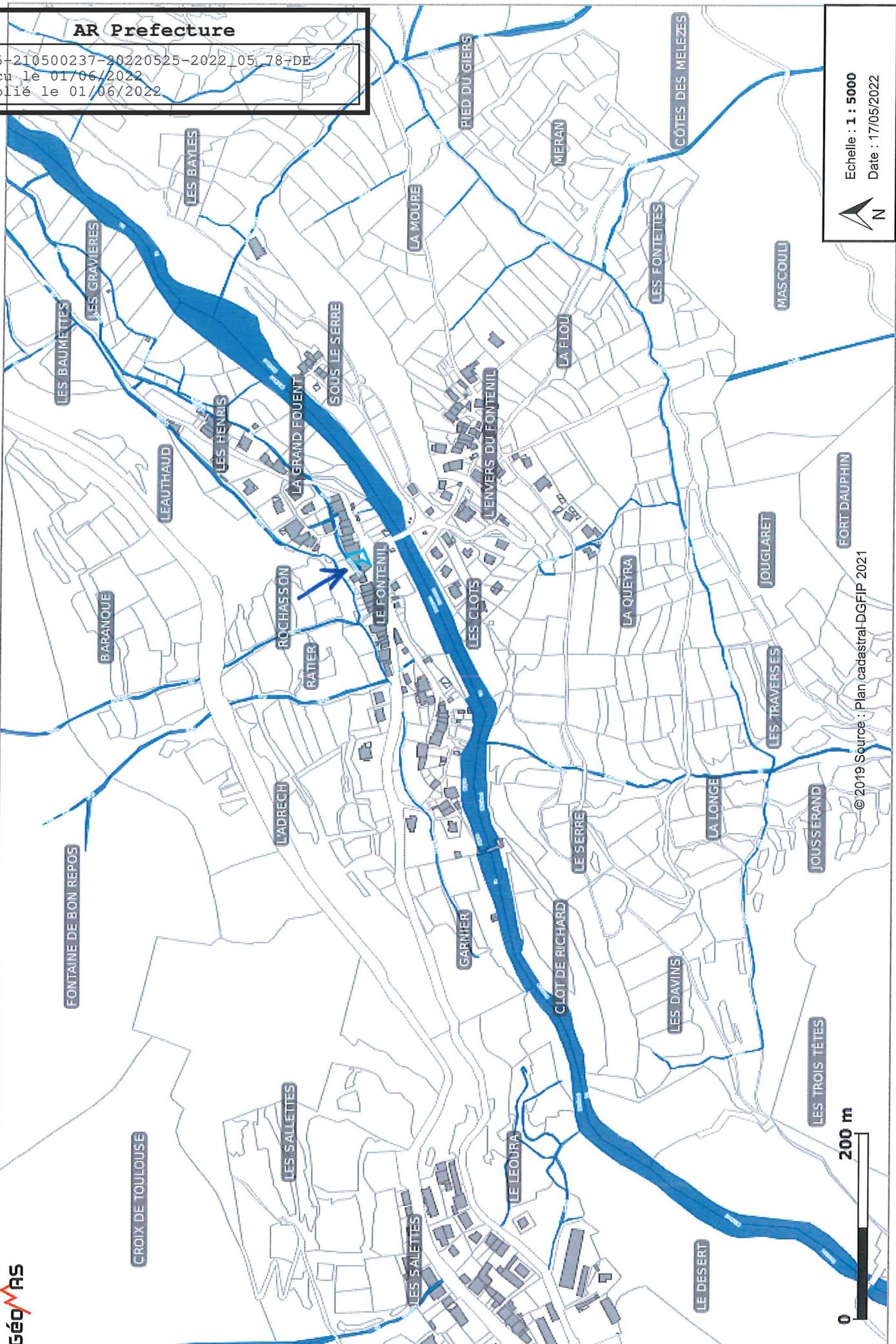
Le Maire,

Arnaud MURGIA



AR Prefecture

005-210500237-20220525-2022_05_78-DE
Reçu le 01/06/2022
Publié le 01/06/2022



Echelle : 1 : 5000
Date : 17/05/2022

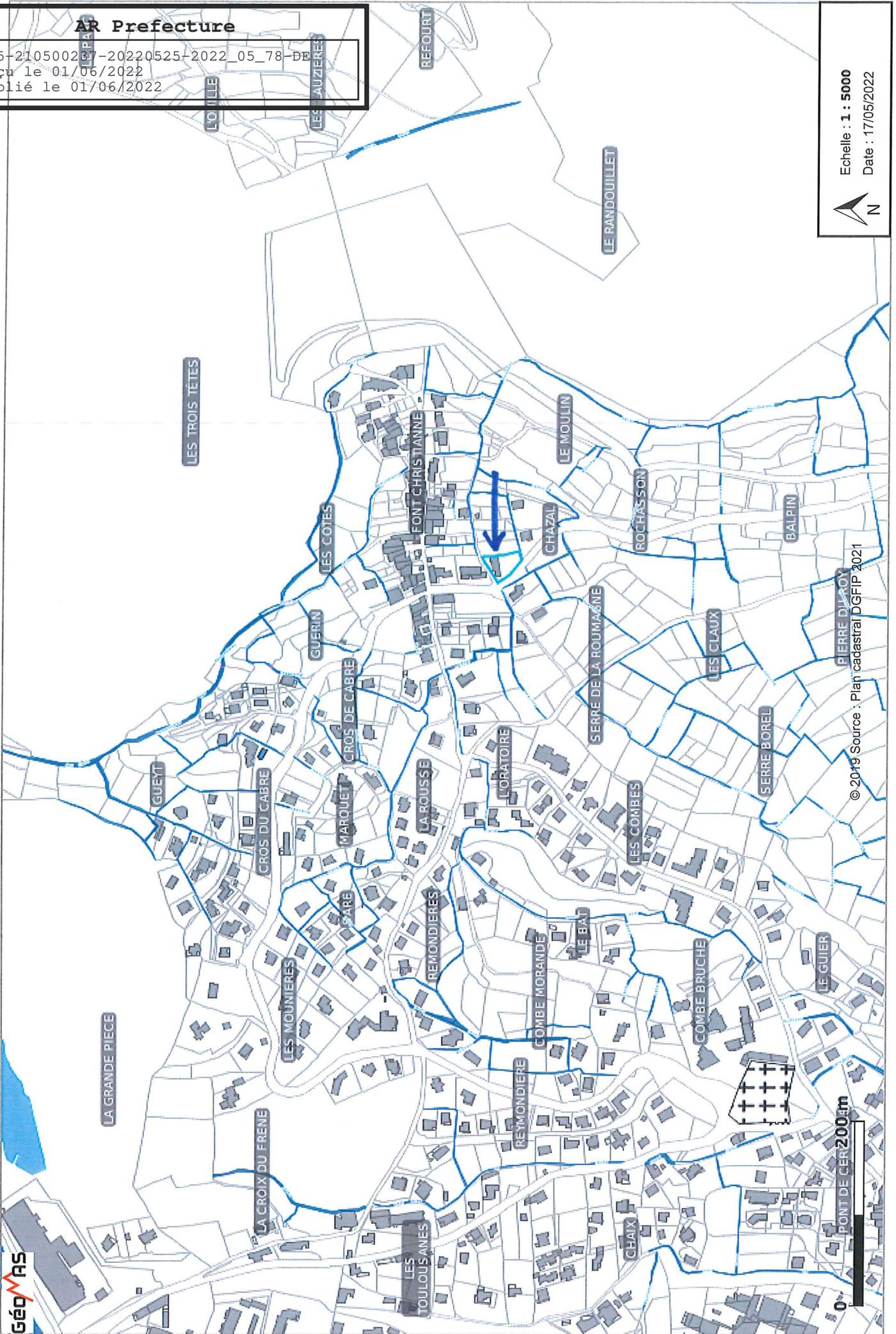


© 2019 Source : Plan cadastral-DGFJP 2021

AR Prefecture

005-210500287-20220525-2022_05_78-DE
Reçu le 01/06/2022
Publié le 01/06/2022

Echelle : 1 : 5000
Date : 17/05/2022



© 2019 Source : Plan cadastral DGFIP 2021

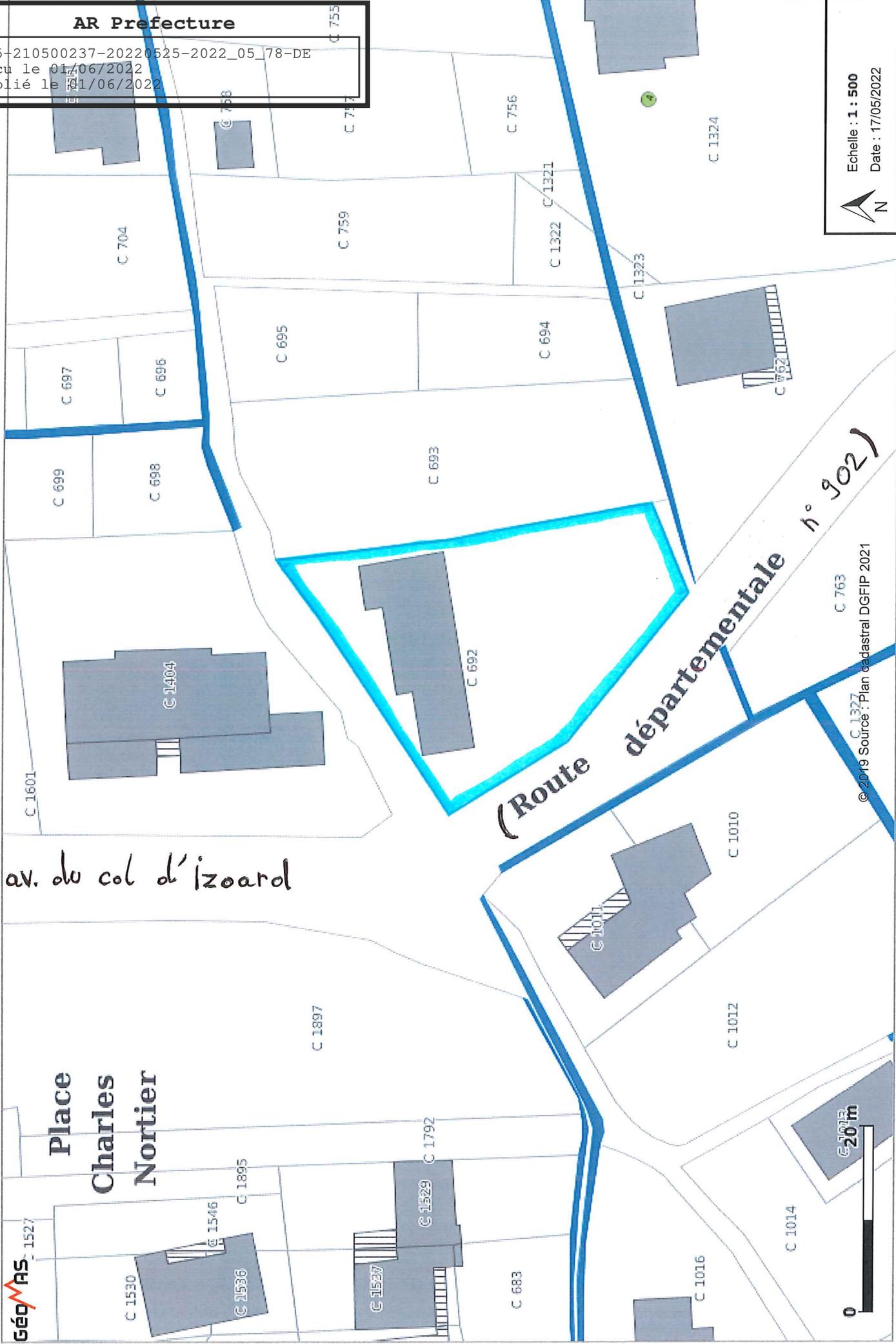
HAMEAU DE FONTCHRISTIANE

av. du col d'izoard

Place Charles Nortier

(Route départementale n° 302)

AR Prefecture
005-210500237-20220525-2022_05_78-DE
Reçu le 01/06/2022
Publié le 01/06/2022



Echelle : 1 : 500
Date : 17/05/2022

© 2019 Source : Plan cadastral DGFIP 2021

GéoRAS 1527

0 20m